

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **12 mars 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	13 009 102,814	12 137 975,381
Actions et droits rattachés		11 132 497,870	10 286 331,597
Obligations et valeurs assimilées		1 072 299,000	1 087 616,000
Titres OPCVM		804 305,944	764 027,784
Placements monétaires et disponibilités		4 503 577,317	3 491 148,560
Placements monétaires	5	4 503 040,196	3 490 223,667
Disponibilités		537,121	924,893
Créances d'exploitation	6	0,420	9 691,977
TOTAL ACTIF		17 512 680,551	15 638 815,918
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	22 738,931	15 144,426
TOTAL PASSIF		22 738,931	15 144,426
ACTIF NET			
Capital	8	16 663 845,363	14 891 816,387
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		37,210	46,217
Sommes distribuables de l'exercice		826 059,047	731 808,888
ACTIF NET		17 489 941,620	15 623 671,492
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 512 680,551	15 638 815,918

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	9	771 897,082	705 378,385
Dividendes		692 764,082	645 590,385
Revenus des obligations et valeurs assimilées		79 133,000	59 788,000
Revenus des placements monétaires	10	208 129,101	160 004,662
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		980 026,183	865 383,047
Charges de gestion des placements	11	(116 664,437)	(102 604,543)
REVENU NET DES PLACEMENTS		863 361,746	762 778,504
Autres charges	12	(49 253,784)	(33 629,491)
RESULTAT D'EXPLOITATION		814 107,962	729 149,013
Régularisation du résultat d'exploitation		11 951,085	2 659,875
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		826 059,047	731 808,888
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(11 951,085)	(2 659,875)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		853 818,718	908 641,745
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		73 823,500	205 937,280
Frais de négociation de titres		(204,022)	(4 691,802)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 741 546,158	1 839 036,236

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 741 546,158	1 839 036,236
Résultat d'exploitation	814 107,962	729 149,013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	853 818,718	908 641,745
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	73 823,500	205 937,280
Frais de négociation de titres	(204,022)	(4 691,802)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(731 820,595)	(683 827,710)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	856 544,565	664 963,239
Souscriptions		
- Capital	839 126,700	7 311 896,673
- Régularisation des sommes non distribuables	11 564,960	527 929,922
- Régularisation des sommes distribuables	12 117,845	353 359,104
Rachats		
- Capital	(5 940,720)	(6 650 827,108)
- Régularisation des sommes non distribuables	(160,160)	(526 698,528)
- Régularisation des sommes distribuables	(164,060)	(350 696,824)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 866 270,128	1 820 171,765
ACTIF NET		
En début de l'exercice	15 623 671,492	13 803 499,727
En fin de l'exercice	17 489 941,620	15 623 671,492
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	50 135	47 730
En fin de l'exercice	52 940	50 135
VALEUR LIQUIDATIVE	330,373	311,632
TAUX DE RENDEMENT	10,70%	12,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2023.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 13.009.102,814 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		5 976 664,975	11 132 497,870	63,65%
	Actions		5 976 662,147	11 132 492,470	63,65%
TN0001800457	Actions BIAT	17 000	205 723,645	1 557 948,000	8,91%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 477	535 753,587	1 247 099,150	7,13%
TN0003900107	Actions UIB	55 200	596 380,800	1 429 956,000	8,18%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256,089	317 870,000	1,82%
TN0002200053	Actions BT	206 597	1 301 554,161	1 102 814,786	6,31%
TN0001600154	Actions ATTIJARI BANK	27 607	247 515,114	1 267 961,904	7,25%
TN0003400058	Actions Amen Bank	27 859	197 469,697	929 125,509	5,31%
TN0003400058	Actions AIR Liquide	10 638	1 058 264,236	862 826,904	4,93%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671,220	7 728,350	0,04%
TN0004200853	Actions CIL	27 278	72 607,390	523 464,820	2,99%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	56 763,000	0,32%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710,250	10 115,392	0,06%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071,271	22 432,500	0,13%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	101 366,950	0,58%
TN0007400013	Actions Carthage cement	100 000	201 640,820	197 500,000	1,13%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	15 072	92 425,333	133 387,200	0,76%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	63 200	376 542,784	781 468,000	4,47%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775,410	122 207,400	0,70%
TN0007270010	Actions TPR	27 200	114 808,000	134 993,600	0,77%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	4 430	121 560,000	70 149,050	0,40%
TN0007610017	Actions SAH	18 515	176 943,810	147 879,305	0,85%
TN0007670011	Actions Délice Holding	9 210	126 835,950	107 434,650	0,61%
	Droits		2,828	5,400	0,00%
	Actions BT CP 138	1	0,692	0,900	0,00%
	Actions BT CP 141	5	2,136	4,500	0,00%
	Titres des organismes de placement collectif		787 603,006	804 305,944	4,60%
TN0002200293	SICAV RENDEMENT	7 490	787 603,006	804 305,944	4,60%
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 044 000,000	1 072 299,000	6,13%
	* Obligations de sociétés	4 000	144 000,000	150 900,000	0,86%
TN0003600483	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	144 000,000	150 900,000	0,86%
	* Emprunt national		900 000,000	921 399,000	5,26%
TN0008000895	Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000,000	614 466,000	3,51%
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	300 000,000	306 933,000	1,75%
	TOTAL GENERAL		7 808 267,981	13 009 102,814	74,38%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				74,28%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	7 791 642,266	27 615,993	4 318 717,122	12 137 975,381	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	497 419,745			497 419,745	
Titres OPCVM	3 289 977,025			3 289 977,025	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(503 310,858)			(503 310,858)	39 575,287
Annuités des obligations des sociétés	(16 000,000)			(16 000,000)	
Titres OPCVM	(3 251 460,197)			(3 251 460,197)	34 248,213
Variation des plus ou moins value latente sur titres			853 818,718	853 818,718	
Variation des intérêts courus sur obligations		683,000		683,000	
Soldes au 31 décembre 2023	7 808 267,981	28 298,993	5 172 535,840	13 009 102,814	73 823,500

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 4.503.040,196 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME		2 972 000,000	3 004 728,040			17,18%
	Compte à terme au 01/01/2024 (3 mois au taux de 7,5%)	811 000,000	823 132,706	92	N° 001722	4,71%
	Compte à terme au 03/01/2024 (3 mois au taux de 7,5%)	341 000,000	345 988,877	92	N° 081877	1,98%
	Compte à terme au 04/01/2024 (3 mois au taux de 7,5%)	159 000,000	161 300,055	92	N° 082142	0,92%
	Compte à terme au 05/01/2024 (3 mois au taux de 7,5%)	117 000,000	118 673,260	92	N° 081808	0,68%
	Compte à terme au 25/03/2024 (3 mois au taux de 7,5%)	731 000,000	742 175,288	178	N° 081944	4,24%
	Compte à terme au 27/03/2024 (3 mois au taux de 7,49%)	350 000,000	350 229,830	91	N° 002289	2,00%
	Compte à terme au 28/03/2024 (3 mois au taux de 7,49%)	463 000,000	463 228,024	91	N° 001645	2,65%

CERTIFICATS DE DEPOTS		1 497 176,704	1 498 312,156			8,57%
TNOGB9AAZP27	Certificat de dépôt au 06/01/2024 (au taux de 7,49%)	499 169,506	499 506,643	10	Banque de Tunisie	2,86%
TNLH2BL3NUX5	Certificat de dépôt au 06/01/2024 (au taux de 8,99%)	998 007,198	998 805,513	10	Pôle marché BIAT	5,71%
TOTAL		4 469 176,704	4 503 040,196			25,75%
Pourcentage par rapport au total des actifs			25,71%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2023 un montant de D : 0,420 contre D : 9.691,977 à la même date de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Cessions titres à encaisser	-	9 691,557
Dividendes à encaisser	0,420	0,420
TOTAL	<u>0,420</u>	<u>9 691,977</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2023 un montant de D : 22.738,931 contre D : 15.144,426 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	1 472,780	1 323,072
Etat, retenue à la source	3 015,154	2 751,868
Commissaire aux comptes	17 850,997	10 669,486
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	<u>22 738,931</u>	<u>15 144,426</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	14 891 816,387
Nombre de titres	50 135
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	839 126,700
Nombre de titres émis	2 825
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(5 940,720)
Nombre de titres rachetés	(20)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	853 818,718
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	73 823,500
Frais de négociation de titres	(204,022)
Régularisation des sommes non distribuables	11 404,800

Capital au 31-12-2023

Montant	16 663 845,363
Nombre de titres	52 940
Nombre d'actionnaires	12

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2023 un montant de D : 771.897,082 contre un solde de D : 705.378,385 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année 2023	année 2022
<u>Dividendes</u>		
-		
- des actions	653 107,282	610 412,795
- des titres OPCVM	39 656,800	35 177,590
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	79 133,000	59 788,000
TOTAL	771 897,082	705 378,385

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 208.129,101 contre D : 160.004,662 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année 2023	année 2022
Intérêts sur comptes à terme	174 231,020	128 479,367
Intérêts sur certificats de dépôt	33 898,081	31 525,295
TOTAL	208 129,101	160 004,662

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 116.664,437 contre D : 102.604,543 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Commission de gestion	99 998,088	87 946,747
Rémunération du dépositaire	16 666,349	14 657,796
TOTAL	<u>116 664,437</u>	<u>102 604,543</u>

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 49.253,784 contre D : 33.629,491 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	16 666,349	14 657,796
Honoraires commissaire aux comptes	25 032,511	12 115,000
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	2 494,594	2 026,342
Autres	260,330	30,353
TOTAL	<u>49 253,784</u>	<u>33 629,491</u>

Note 13: Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	18,512	17,261	16,267	8,425	14,078
Charges de gestion des placements	(2,204)	(2,047)	(1,937)	(2,132)	(2,116)
Revenus net des placements	16,308	15,214	14,329	6,293	11,962
Autres charges	(0,930)	(0,671)	(0,635)	(0,667)	(0,714)
Résultat d'exploitation (1)	15,378	14,544	13,694	5,626	11,248
Régularisation du résultat d'exploitation	0,226	0,053	0,633	(0,410)	(0,199)
Sommes distribuables de l'exercice	15,604	14,597	14,327	5,217	11,049
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16,128	18,124	(2,327)	(16,805)	(10,911)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,394	4,108	2,607	(1,832)	(0,026)
Frais de négociation de titres	(0,004)	(0,094)	(0,083)	(0,026)	(0,146)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociatio (2)	17,519	22,138	0,197	(18,663)	(11,083)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	32,897	36,682	13,891	(13,036)	0,165
Résultat non distribuable de l'exercice	17,519	22,138	0,197	(18,663)	(11,083)
Régularisation du résultat non distribuable	0,215	0,025	0,106	1,356	0,104
Sommes non distribuables de l'exercice	17,734	22,163	0,303	(17,307)	(10,979)
Distribution de dividendes	14,597	14,327	5,216	11,049	9,117
Valeur liquidative	330,373	311,632	289,200	279,785	302,925
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,69%	0,68%	0,68%	0,73%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,29%	0,22%	0,22%	0,23%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,86%	4,86%	5,04%	1,79%	3,59%

13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV CROISSANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 17.512.681, un actif net de D : 17.489.942 et un bénéfice de D : 1.741.546.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post opinion

Les emplois en titres émis par la « BIAT », représente à la clôture de l'exercice 14,60% du total des actifs de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 Janvier 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 03 février 2021 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2023, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 Janvier 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK